

Les avancées syndicales de 2016 : du positif pour nos entreprises !

Voici les principales mesures obtenues en 2016 par la CAPEB (ou qui répondent à nos revendications) :

• Qu'avons nous obtenu pour relancer l'activité ?

- ➔ Une année supplémentaire pour le Crédit d'Impôt Transition Energétique à 30 % (> Déc. 2015)
- ➔ La possibilité de cumuler Eco-PTZ et Crédit d'impôt pour tous les ménages » (> 1^{er} mars 2016)
- ➔ Un plan de soutien au BTP de 30 millions d'euros de la Région Bourgogne Franche-Comté dont 8 millions pour la Saône-et-Loire (> 2016)
- ➔ La « Prime Habitat Durable » du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (> Mars 2016)
Permet de financer des travaux de rénovation énergétique
- ➔ « Eco-Prêt complémentaire » (> 1^{er} juillet 2016)
Permet de financer des travaux supplémentaires avec un Eco-PTZ
- ➔ La Création du fonds national des aides à la pierre (> 1^{er} juillet 2016) :
Doté de plus de 500 millions d'euros pour renforcer la production de logements sociaux
- ➔ Convention avec le Ministère de la Santé pour amplifier l'adaptation des logements privés et sociaux à l'avancée en âge de la société (> 5 juillet 2016)
Prévisions de 100 000 logements à adapter en 2017

Ces mesures vont dans le bon sens. C'est des chantiers en plus ! Mais la CAPEB 71 réclame une mesure choc : le retour de la TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation !

• Qu'avons-nous obtenu pour réduire les charges ?

- ➔ Nouvelle baisse des cotisations patronales (> 1^{er} avril 2016) :
Les cotisations d'allocations familiales ont été abaissées de 1,8 points pour les salaires compris entre 2 346 et 5 133 €)
- ➔ Reconduction du dispositif du suramortissement (> 29 avril 2016)
Permet d'encourager l'investissement et d'obtenir des déductions fiscales

La baisse des charges sociales et fiscales doit se poursuivre pour améliorer la compétitivité de nos entreprises ! C'est la priorité de la CAPEB !

• Qu'avons-nous obtenu contre les concurrences déloyales ?

- ➔ Nouvelle convention de lutte contre le travail illégal dans le BTP (> 22/02/2016)
Avec renforcement des contrôles le week-end et le soir
- ➔ Mise en place de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP (> 22 février 216)
Attention toutefois, la CAPEB dénonce le coût de cette carte !
- ➔ Maintien des qualifications professionnelles artisanales pour s'installer (> Loi SAPIN II du 9/11/2016)
N'importe qui ne pourra pas s'installer pour faire n'importe quoi dans l'artisanat du bâtiment !
- ➔ Limitation des seuils de la mirco-entreprise (> Loi SAPIN II du 9/11/2016)
- ➔ Renforcement des moyens de détection des offres anormalement basses (> Loi SAPIN II du 9/11/2016)

Qu'avons-nous obtenu dans le domaine social ?

- ➔ De nouvelles mesures pour améliorer le fonctionnement du RSI (> Déc. 2015) :
Simulateur de cotisations, télé-règlement, amélioration des démarches et du suivi des demandes...
- ➔ Etablissement d'une véritable équité entre tous les indépendants (> à partir du 1^{er} janvier 2016)
Artisans, Micro-entrepreneurs, pluriactifs peuvent tous percevoir des indemnités journalières à condition de tous cotiser
- ➔ Les indépendants peuvent bénéficier de la prime d'activité (> à partir du 1^{er} janvier 2016)
- ➔ Création d'une aide à l'embauche de 4 000 euros dans les TPE/PME (> Décret du 25 janvier 2016)
- ➔ Droits et garanties renforcées en cas de contrôle de l'URSSAF (> Décret du 8 juillet 2016)
- ➔ Pérennisation des CPRIA - Commission Paritaires Interrégionales de l'Artisanat (> 8 juin 2016)
Permettent d'organiser le dialogue social au plus près des entreprises de moins de 11 salariés sans toutefois qu'il se tienne au sein de l'entreprise avec les syndicats
- ➔ Assouplissement des règles pour les employeurs concernant les obligations de vestiaires et de restauration (> 6 octobre 2016)
- ➔ Opération « Objectif compétences » dans les entreprises de moins de 11 salariés (> 2016) :
Permet d'obtenir des financements exceptionnels et avantageux pour financer les formations des salariés

• Qu'avons-nous obtenu comme simplifications ?

- ➔ Simplifications concernant le RGE (> Arrêté du 1^{er} décembre 2015) :
Audit unique sur chantier par catégorie de travaux, références sur 48 mois au lieu de 24...
- ➔ CONSTRUCTYS devient l'unique collecteur de la taxe d'apprentissage pour le BTP (> 1^{er} Janv. 2016) :
Permet une optimisation de la gestion des fonds et une redistribution ciblée sur les réels besoins de la profession
- ➔ Simplification des modalités de recouvrement des cotisations des indépendants (> Décret du 25/02/16)
- ➔ Suppression de l'attestation de TVA pour les travaux inférieurs à 300 TTC euros (> 2 mars 2016)
- ➔ Simplification des démarches pour obtenir l'aide TPE - jeunes apprenti de 4 400 euros (> 2016)

• Qu'avons-nous obtenu dans les autres domaines ?

- ➔ RSI Bâti PRO (> mars à oct. 2016)
Aide de 40 % à 60 % du RSI pour prévenir les chutes de hauteur et acheter des échafaudages roulants / plateformes...
- ➔ Aides financières de l'Assurance maladie pour les entreprises de moins de 50 salariés pour prévenir les troubles musculo squelettiques (> 3 mai 2016)
- ➔ Aides financières de la CARSAT Bourgogne-Franche Comté : « Bâtir + » et « Echafaudage + »
- ➔ Primauté de l'allotissement dans les marchés publics (> Loi SAPIN II du 9/11/2016)
Les TPE ne seront donc pas systématiquement écartées de la commande publique
- ➔ Victoire de l'UPA aux élections à la Chambre de Métiers (> Oct. 2016)
L'artisanat garde son indépendance face au grand patronat !
- ➔ L'UPA devient « l'U2P : Union des Entreprises de Proximité » (> 17 nov. 2016)
Les artisans et les professions libérales s'allient pour constituer la 1^{ère} force patronale de France pour défendre et représenter les entreprises de proximité face à l'Etat, à l'Administration, aux Syndicats et au grand patronat

.....

Rien n'arrive jamais tout seul ! Sur tous ces sujets et bien d'autres, vos représentants de la CAPEB se sont battus !

Ces avancées vont dans le bon sens. Pour certains, elles peuvent paraître modestes, techniques ou insuffisantes... **Mais si nous n'avons rien fait, nous n'aurions rien obtenu et ce serait pire !**

Pour obtenir d'autres mesures favorables, continuons le combat tous ensemble, engagés derrière la CAPEB ! Car sans votre soutien, rien ne serait possible ! Plus forts. Ensemble !